MODALITÉS PRATIQUES

L'Organisme de Formation CDOS 74 propose aux structures privées et publiques du secteur associatif des formations destinées à améliorer les connaissances et les compétences des dirigeants élus, des bénévoles, des salariés et des particuliers en projet de création.

Nos formations sont:

- Ouvertes à tous et accessibles aux personnes en situation de handicap moteur, visuel et auditif.
- A destination de tous les secteurs associatifs (sportif, culturel, social, ...).
- Animées par des professionnels de la vie associative.
- Réparties sur l'ensemble du territoire de la Haute-Savoie.

Formation à la carte possible :

Cette formation peut être organisée pour le compte de votre propre association, groupement d'associations ou pour le réseau associatif de votre Collectivité Territoriale.

Inscriptions & Renseignements

04.50.62.90.48 formations@cdos74.org

CDOS 74

Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative 97A, Avenue de Genève – 74 000 Annecy www.cdos74.org

N° d'enregistrement d'organisme de formation : 84740339774





















IMPOSITION ET REÇUS FISCAUX

QUELS CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ? QUELLE PROCÉDURE À RESPECTER ?

Livret de contenu

EN QUELQUES MOTS

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Savoie (CDOS 74) accompagne, tout secteur confondu, les associations dans leur fonctionnement et leur développement par l'intermédiaire du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (C.R.I.B), du Point d'Appui à la Vie Associative (P.A.V.A) et de son Organisme de Formation (O.F).

Le CDOS 74 propose une formation « Imposition et reçus fiscaux, quels critères d'éligibilité ? Quelle procédure à respecter ? » dans le but d'aider les dirigeants, bénévoles et salariés associatifs à développer ce mode de financement privé pour la mise en œuvre des projets de l'association.

Cette formation se couple **d'un atelier pratique (non obligatoire)** ou les stagiaires pourront travailler un dossier de demande de rescrit fiscal et également réfléchir au risque d'imposition des activités lucratives de son association.

OBJECTIFS GENERAU

- Mobiliser les dons de particuliers ou d'entreprises pour financer son projet associatif.
- Mettre en œuvre la procédure de reconnaissance d'association d'intêret général au sens fiscal du terme.
- Evaluer le risque d'imposition des activités lucratives de son association.

PUBLIC CIBLE

- Dirigeants associatifs.
- · Futurs dirigeants associatifs.
- Particuliers en phase de création.
- · Salariés associatifs.
- Autres professionnels en lien avec la vie associative.

FORMATEUR: Emmanuel Roch, conseiller et formateur associatif CDOS 74.

Formation	Dates	Lieux	Horaires
Imposition et	Formation: 7 octobre 2021 Atelier pratique: 21 octobre 2021	Annemasse	18h/21h
reçus fiscaux		Annecy	18h/21h

IMPOSITION ET REÇUS FISCAUX



Contenu de la formation :

- Les dons : définition et type
- · La fiscalité associée aux dons
- Le dossier de demande de rescrit fiscal
- La procédure de demande de rescrit fiscal

Préreguis :

ORMAT

Pas de préreguis.

Délai d'accès :

48 heures entre la demande d'inscription et la confirmation de participation.

Tarifs:

- Bénévoles associatifs et volontaires : 5 euros.
- Particuliers: 5 euros.
- Salariés et professionnels : 35 euros/heure.

Organisation pédagogique :

Power point, vidéos, étude de cas, outils de gestion, partage d'expériences...

Accompagnement post formation (rdv, mails, téléphone): Un accompagnement à la rédaction du dossier de demande de rescrit fiscal est proposé à l'issue de la formation. Cet accompagnement est effectué lors de l'atelier pratique proposé par le CDOS 74 le 21 octobre 2021 à Annecy.

En cas du souhait de ne pas participer à l'atelier pratique, le CDOS 74 propose une relecture simple du dossier de demande de rescrit fiscal.

Evaluation:

Questionnaire, auto diagnostic...